Angers, le 3 novembre 2026

AVIS DE SOUTENANCE DE THÈSE

DOCTORAT (Arrêté du 26 août 2022 modifiant l'arrêté du 25 mai 2016)

Monsieur Yannick GRENIER

candidat au diplôme de Doctorat de l'Université d'Angers, est autorisé à soutenir publiquement sa thèse

le 24/11/2026 à 09h00

Faculté de droit, d'économie et de gestion
13, allée François Mitterrand
BP 13633
49036 ANGERS Cedex 01

sur le sujet suivant :

La mobilité professionnelle de l'agent public territorial. Un droit personnalisable

Directeur de thèse : **Monsieur Antony TAILLEFAIT**

Composition du jury :
Monsieur Emmanuel AUBIN, Professeur des Universités Université de Tours, Rapporteur
Monsieur Bernard GAURIAU, Professeur des Universités Université d'Angers, Examinateur
Madame Pascale GONOD, Professeure des Universités Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Examinatrice
Monsieur Joël MEKHANTAR, Professeur émérite Université Bourgogne Europe, Rapporteur
Monsieur Gilles ROUET, Professeur des Universités Université de Versailles St-Quentin-en-Yvelines, Examinateur
Monsieur Antony TAILLEFAIT, Professeur des Universités Université d'Angers, Directeur de thèse

Résumé de la thèse

Reconnue comme une garantie fondamentale pour l'agent public, le droit à la mobilité professionnelle peine pourtant à se développer. Notre recherche vise à démontrer que son essor passe par une plus grande personnalisation de celui-ci, que ce soit dans le cadre de la mobilité choisie ou subie. Partant de l'observation que l'impersonnalisation bureaucratique peut représenter un véritable frein dans le déploiement de la mobilité professionnelle, nous explorons ce droit à travers le prisme des tensions entre principe d'égalité et prise en compte de l'individualité, des tensions particulièrement marquées dans la fonction publique territoriale. Plus largement, nous soutenons la nécessité d'une approche internormative du droit à la mobilité professionnelle. Nous nous immergeons au cœur de la coopération entre normes juridiques, gestionnaires, techniques, sociales, morales, déontologiques, ou encore algorithmiques avec le souci d'une démarche à la fois conceptuelle et fonctionnelle portée par la place déterminante des notions à contenu variable comme la normalité, la raisonnabilité, l'aptitude ou l'accompagnement. Entrainés par la force motrice d'un engrenage internormatif, nos travaux combinent le « règler » et le « gérer » avec pour alchimie la mise en valeur de l'égalité différentielle, se révélant comme la gageure d'une version robuste de l'égalité. Prudents vis-à-vis de l'absoluité et ouverts à la nuance, nous nous attachons à faire vivre le droit à la mobilité professionnelle en privilégiant les jeux dans les rouages à la bureaucratie mécaniste. Les acteurs de la mobilité professionnelle sont invités à être attentifs, sensibles et inventifs.

À AFFICHER DANS L'UFR 15 JOURS AVANT LA SOUTENANCE